


→
SOCIÉTÉ

La parité à petits pas
en Auvergne



En Auvergne comme en France métropolitaine, la parité progresse à petits pas. La précarité touche particulièrement les femmes seules et les familles monoparentales. La progression du nombre de personnes seules et de familles monoparentales se poursuit. Les conditions d'emploi des femmes restent plus précaires que celles des hommes et leurs salaires plus faibles. Les femmes sont majoritaires parmi les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RMI. Les personnes seules et les familles monoparentales ont un niveau de vie plus faible et sont plus touchées par la pauvreté.

▶ Sébastien TERRA, INSEE

Au 1^{er} janvier 2006, la population auvergnate compte un peu moins de 1 336 000 habitants dont environ 690 000 femmes. Les femmes représentent 51,6 % de la population en Auvergne comme en France métropolitaine. Moins nombreuses que les hommes aux âges jeunes, les femmes sont en revanche presque deux fois plus nombreuses après 75 ans.

L'Auvergne est une région marquée par un vieillissement de sa population plus précoce qu'en France métropolitaine. Les jeunes générations sont sous-représentées. En France, 51 % de la population a moins de 40 ans contre seulement 46 % en Auvergne.

Les femmes auvergnates sont ainsi plus âgées que les femmes des autres régions françaises. 13 % des femmes ont plus de 75 ans en Auvergne, contre 10,2 % en moyenne en France métropolitaine. Dans la région, la proportion de femmes âgées de plus de 75 ans varie de 11,4 % dans le Puy-de-Dôme à 14,9 % dans le Cantal. ▶

Progression du nombre de personnes seules

Le nombre de ménages composés d'une seule personne s'accroît fortement (+ 13,9 % entre 1999 et 2005). En 2005, 206 000 ménages sont composés d'une seule personne. Les femmes seules représentent 60 % de ce total. L'Auvergne est l'une des régions françaises où la part des ménages composés d'une personne seule est la plus élevée (35 %).

Au début des années 1990, la hausse du nombre d'Auvergnats vivant seuls est principalement due au décès du conjoint. L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes s'établit toujours en faveur des femmes. En 2005, l'espérance de vie à la naissance s'établit en Auvergne à 83,6 ans pour les femmes et 75,8 ans pour les hommes. Du fait de cette plus grande longévité, les femmes se retrouvent le plus souvent seules aux âges avancés. Depuis 1999, ce phénomène n'explique plus qu'un quart de la hausse du nombre de ménages d'une seule personne.

L'augmentation des ménages d'une seule personne résulte davantage du changement des modes de cohabitation (unions plus fragiles, décohabitation plus précoce des jeunes et vie en couple plus tardive).

Davantage de femmes à la tête des familles monoparentales

Si, depuis 1999, les couples vivant avec des enfants sont de moins en moins nombreux en Auvergne, le nombre de familles monoparentales continue de progresser. Désormais, 16 % des enfants vivent avec un seul de leurs parents.

Près de 42 000 familles monoparentales résident aujourd'hui dans la région, dont 31 000 abritent un enfant de moins de 25 ans. Caractérisant une famille sur dix, la monoparentalité concerne un nombre croissant d'enfants (+ 1,2 % par an en moyenne depuis 1999) et notamment ceux de moins de 6 ans.

La garde de l'enfant est confiée à une femme dans plus de huit cas sur dix ; cette proportion est d'autant plus forte que les enfants sont petits. Toutefois, si les pères élèvent moins souvent seuls leurs enfants que les mères, ils sont de plus en plus nombreux à le faire.

Entre 1999 et 2005, le nombre de pères à la tête d'une famille monoparentale s'est accru de 7,4 % alors que celui des mères n'a augmenté que de 3,2 %.

Un taux d'activité des femmes en progression

En 2006, en Auvergne, 66,9 % des femmes âgées de 15 à 64 ans ont ou recherchent un emploi. Le taux d'activité féminin a rattrapé la moyenne métropolitaine (67,1 %) alors qu'il était plus faible d'un point en 1999. Contrairement à celui des femmes, le taux d'activité des hommes (75,6 %) accuse un retard vis-à-vis de la moyenne métropolitaine (76,3 %).

Depuis le début des années 2000, le taux d'activité des jeunes Auvergnats a progressé plus vite que la moyenne métropolitaine. Début 2006, 65 800 jeunes Auvergnats de 15 à 24 ans sont actifs, soit 43 % de l'effectif de ces générations. Le taux d'activité des jeunes Auvergnates est inférieur à la moyenne métropolitaine : 37,7 % des jeunes Auvergnates sont actives, contre 38,8 % en France métropolitaine. En revanche, les jeunes Auvergnats sont plus souvent actifs que leurs homologues. En Auvergne, 48,2 % des hommes âgés de 15 à 24 ans ont ou cherchent un emploi, soit deux points de plus que la moyenne métropolitaine. Ce résultat est dû à une entrée plus importante des jeunes hommes sur le marché du travail.

En Auvergne, le taux d'activité des personnes de 55 à 64 ans reste inférieur à celui constaté au niveau de la France métropolitaine (39,0 % contre 41,6 %). Toutefois, il égale désormais celui de la France de province (39,3 %) alors qu'il était en retard de près d'un point en 1999. Une nette différence apparaît cependant selon les sexes. Pour les femmes âgées de 55 à 64 ans, le taux d'activité auvergnat est équivalent à celui des autres régions de province (36,8 %). En revanche, les hommes auvergnats se positionnent moins sur le marché du travail par rapport à la moyenne nationale. Entre 55 et 64 ans, le taux d'activité des hommes auvergnats s'établit à 41,2 %, contre 45,0 % au niveau métropolitain et 42,5 % pour la province. Cette sortie plus précoce de la vie active peut s'expliquer par la proportion plus importante d'emplois industriels dans la région, qui entraîne des départs à la retraite ou en préretraite à des âges moins élevés.

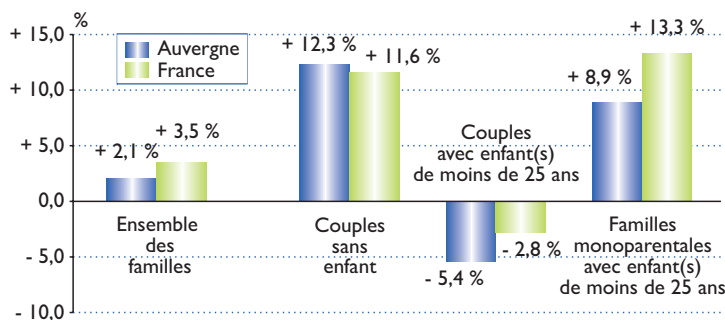
Un taux d'emploi des jeunes femmes plutôt faible

En 2005, près de deux Auvergnats âgés de 15 à 64 ans sur trois (65 %) ont un emploi. Cette proportion est supérieure d'un point à la moyenne métropolitaine. En 1999, le taux d'emploi régional était plus faible de quatre points et égal à la moyenne nationale.

Les jeunes filles sont moins souvent en emploi qu'au niveau métropolitain. Avant 25 ans, 29 % ont un emploi contre 30 % en moyenne dans les autres régions. En revanche, les offres du marché du travail auvergnat incitent les jeunes hommes à se porter plutôt sur le marché du travail et à y trouver plus souvent un emploi que dans les autres régions. Entre 15 et 24 ans, le taux d'emploi des jeunes hommes est de 40 %, soit trois points de plus que le niveau métropolitain. Il situe l'Auvergne à la sixième place des régions.

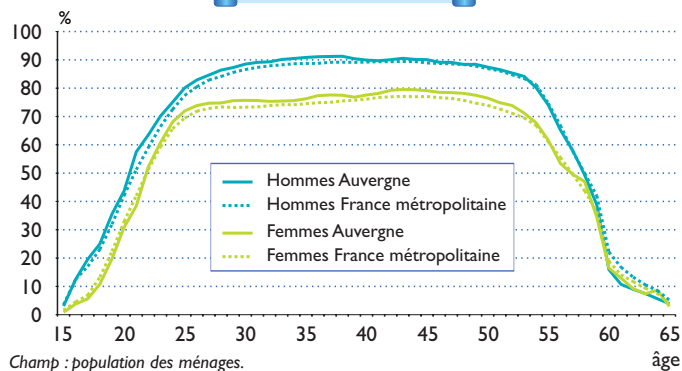
Pour l'accès à l'emploi, la situation des seniors est globalement moins favorable en Auvergne qu'au niveau métropolitain. En 2005, en Auvergne, 33 % des femmes de 55 à 64 ans ont un emploi, contre 34 % au niveau métropolitain. En revanche, cet écart est plus élevé pour les hommes : 39 % des hommes sont en emploi, soit deux points de moins que la moyenne métropolitaine.

Évolution du nombre de familles en Auvergne et en France métropolitaine entre 1999 et 2005

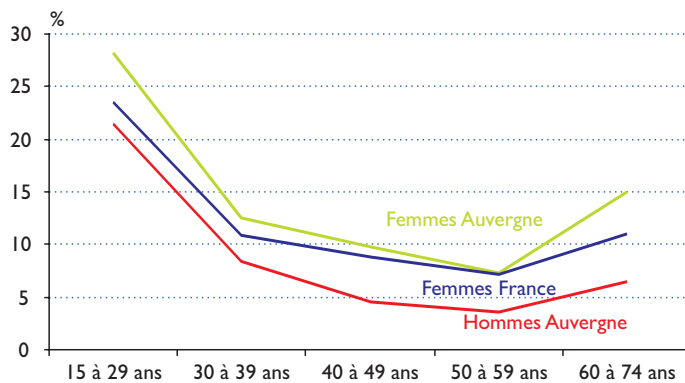


Source : Insee, Recensement de la population 1999 - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Taux d'emploi



Part des salariés en CDD ou interim



Une précarisation plus marquée du salariat féminin

En 2005 en Auvergne, 48 % des salariés sont des femmes, soit la même proportion qu'en France métropolitaine. Plus faible avant 40 ans, le nombre de femmes salariées égalise celui des hommes entre 40 et 49 ans. Après 50 ans les femmes deviennent majoritaires dans le salariat.

Alors que les conditions d'emploi des hommes salariés sont proches de la moyenne métropolitaine, les emplois salariés féminins apparaissent plus précaires. En 2005, 33 % des salariées résidant en Auvergne travaillent à temps partiel, soit quatre points de plus qu'au niveau métropolitain. 14 % des salariées auvergnates sont en contrat à durée déterminée (CDD) ou placées par une agence d'intérim, contre moins de 12 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cet écart avec la moyenne métropolitaine est sensible à tous les âges mais c'est pour les plus jeunes qu'il est le plus prononcé : 28 % des sala-

riées auvergnates de 15 à 29 ans sont en CDD ou en intérim, soit cinq points de plus que la moyenne métropolitaine. Les femmes sont surreprésentées chez les employés où leur part atteint 79 % en Auvergne (76 % au niveau métropolitain).

Les femmes majoritaires parmi les demandeurs d'emploi

Au 3^e trimestre 2008, le taux de chômage auvergnat atteint 6,6 % contre 7,3 % au niveau national. Fin 2007, les femmes représentent 53 % des demandeurs d'emploi auvergnats de catégorie 1 à 3, hors activité réduite (51 % en métropole). Les femmes sont également plus touchées que les hommes par le chômage de longue durée : elles représentent 54,4 % des demandeurs d'emploi de plus d'un an.

Demandes d'emploi par sexe et âge au 31.12.2007

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	Part de la région dans la France métr.
Hommes	5 085	1 571	2 757	8 957	18 370	1,7 %
Moins de 25 ans	946	274	511	1 685	3 416	1,7 %
25 à 49 ans	3 231	1 007	1 743	5 990	11 971	1,7 %
50 ans ou plus	908	290	503	1 282	2 983	1,7 %
Femmes	5 547	1 831	3 065	10 153	20 596	1,8 %
Moins de 25 ans	957	306	530	1 708	3 501	1,8 %
25 à 49 ans	3 610	1 237	1 990	6 968	13 805	1,8 %
50 ans ou plus	980	288	545	1 477	3 290	2,0 %
Ensemble	10 632	3 402	5 822	19 110	38 966	1,8 %
Moins de 25 ans	1 903	580	1 041	3 393	6 917	1,8 %
25 à 49 ans	6 841	2 244	3 733	12 958	25 776	1,7 %
50 ans ou plus	1 888	578	1 048	2 759	6 273	1,8 %

Champ : DEFM catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite.

Définitions : la catégorie 1 correspond à des demandeurs d'emploi disponibles immédiatement et à la recherche d'un emploi à temps plein, la catégorie 2 correspond à des demandeurs d'emploi disponibles immédiatement et à la recherche d'un emploi à temps partiel, la catégorie 3 correspond à des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à durée limitée.

Source : ANPE, Catégories 1, 2 et 3, hors activité réduite

Une explication peut être avancée : la forte spécialisation industrielle de la région est un atout pour les demandeurs d'emploi, l'industrie offrant plus d'emplois durables que les services. A contrario, les Auvergnates qui se tournent plus volontiers vers les emplois de services ne bénéficient pas de cet avantage du marché du travail auvergnat. ▶

Des salaires moyens féminins plus faibles

Les inégalités de salaires en Auvergne entre hommes et femmes sont plus faibles que dans le reste de la France métropolitaine. En 2006, les femmes ont un salaire horaire net moyen inférieur de 13 % à celui des hommes en Auvergne contre 17 % au niveau national. Les écarts sont très élevés dans deux catégories socioprofessionnelles. Les femmes occupant un emploi salarié de chef d'entreprise gagnent 24 % de moins que leurs homologues masculins (31 % en France métropolitaine). Pour les cadres, les inégalités entre les salaires des hommes et des femmes sont plus conséquentes en Auvergne (21 %) que pour l'ensemble des femmes françaises (20 %). Les écarts de salaires sont les plus faibles pour les ouvrières non qualifiées (2 % contre 5 % au niveau métropolitain). ▶

54 % des bénéficiaires du RMI sont des femmes

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) a pour vocation d'apporter des ressources aux personnes les plus démunies âgées de plus de 25 ans ou ayant au moins un enfant à charge. Son montant est fonction de la dimension de la famille.

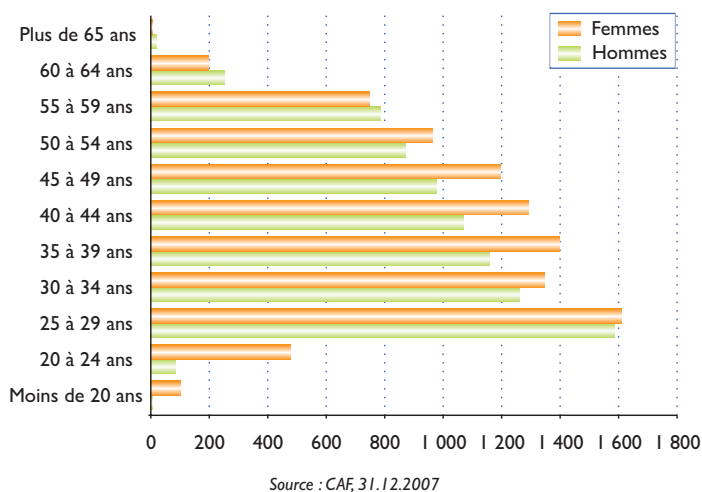
Salaire net horaire moyen en 2006 (en euros)

	Auvergne		France métropolitaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Par catégorie socioprofessionnelle				
Chefs d'entreprise	23,0 €	30,2 €	25,9 €	37,5 €
Cadres et professions intellectuelles supérieures	17,9 €	22,6 €	19,8 €	24,8 €
Professions intermédiaires	11,8 €	12,8 €	12,2 €	13,4 €
Employés	8,6 €	9,1 €	8,8 €	9,2 €
Ouvriers non qualifiés	7,5 €	7,6 €	7,6 €	8,0 €
Ouvriers qualifiés	8,5 €	9,3 €	8,7 €	9,7 €
Total	9,9 €	11,3 €	10,8 €	13,0 €
Par activité économique				
Construction	10,0 €	9,6 €	10,9 €	10,9 €
Commerce	8,5 €	10,4 €	9,4 €	12,1 €
Services	10,2 €	11,6 €	11,1 €	13,6 €
Autres industries	9,0 €	11,5 €	10,1 €	13,4 €
Industrie manufacturière	10,4 €	12,3 €	11,5 €	13,6 €
Total	9,9 €	11,3 €	10,8 €	13,0 €

Champ : ensemble des salariés.

Source : Insee, DADS 2006

Bénéficiaires du RMI



Source : CAF, 31.12.2007

En France métropolitaine, les bénéficiaires du RMI sont majoritairement des hommes. En revanche, en Auvergne, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à percevoir le RMI. Fin 2007, elles représentent 54 % des allocataires, soit 9 340 femmes pour 8 070 hommes. Leur part est importante particulièrement chez les jeunes. Avant 25 ans, la quasi-totalité des 600 allocataires sont des jeunes femmes avec enfants à charge. Entre 30 et 34 ans, âge où la part des familles monoparentales augmente, les femmes sont très nombreuses. Par ailleurs, certaines jeunes femmes sans ressources et seules en charge d'une famille peuvent un temps bénéficier de l'Allocation de Parent Isolé (API) et n'être plus comptabilisées parmi les bénéficiaires du RMI.

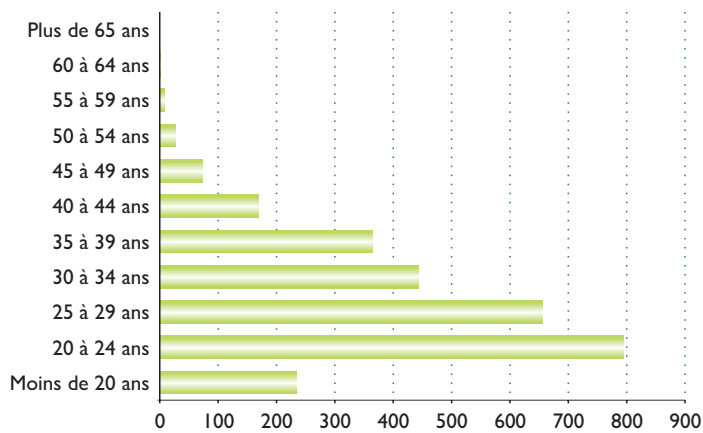
Un tiers des femmes bénéficiaires de l'API a moins de 25 ans

L'Allocation de Parent Isolé (API) est une allocation différentielle assurant un revenu minimum à un parent isolé ou une femme enceinte vivant seule. Elle est versée pendant les douze mois suivant l'événement ayant provoqué l'isolement ou jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint l'âge de trois ans. Fin décembre 2007, en Auvergne, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) s'élevait à 2 820. Seuls 50 hommes bénéficient de l'API.

Les bénéficiaires de cette prestation sont plus jeunes que l'ensemble des autres allocataires de minima sociaux. En moyenne, les bénéficiaires sont âgés de 29 ans, soit un an de moins que l'âge moyen des mères à la maternité. Six sur dix ont moins de 30 ans et un tiers a moins de 25 ans. Dans 10 % des cas seulement, l'API est versée à un allocataire de plus de quarante ans. Les femmes seules avec des enfants vivent dans les villes et leur périphérie immédiate, où elles ont le plus de chance de trouver un logement et un emploi.

Plus de trois bénéficiaires de l'API sur quatre résident dans un pôle urbain ou une couronne périurbaine. L'Allier et le Puy-de-Dôme regroupent 80 % des bénéficiaires auvergnats de l'API. Ces départements sont les plus urbains de la région et abritent trois-quarts des personnes de 15 à 39 ans. ▶

Bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API)



Source : CAF, 31.12.2007

Les familles monoparentales fortement touchées par la pauvreté

Globalement, le niveau de vie médian des Auvergnats est inférieur au niveau de vie médian de l'ensemble des Français. Les personnes seules et les familles monoparentales disposent d'un niveau de vie inférieur à la moyenne. 50 % des hommes seuls ont un niveau de vie inférieur à 13 688 € par an ; pour les femmes seules, le niveau de vie médian est plus faible (13 283 €). Pour les familles monoparentales, le niveau de médian est nettement plus faible (12 670 €).

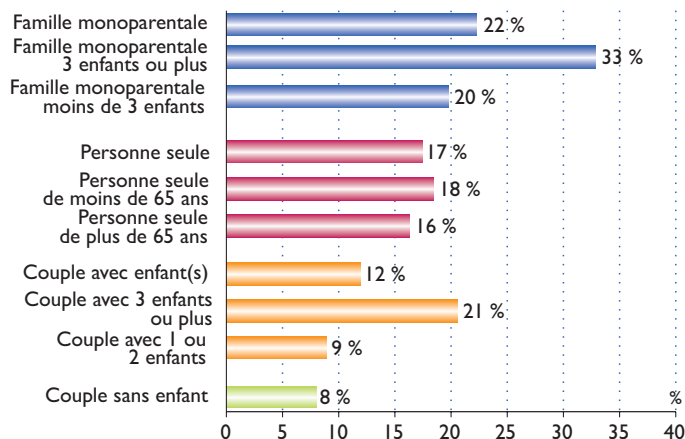
Ces différences de niveau de vie se traduisent également au niveau de l'exposition à la pauvreté. Le seuil de pauvreté s'établit à 60 % du revenu médian (788 € par mois et par UC). À revenu disponible égal, la composition du ménage influe sensiblement sur le niveau de vie. En Auvergne comme en France métropolitaine, familles monoparentales et personnes seules sont, dans l'ordre, les deux catégories de population les plus touchées par la pauvreté.

Les membres de familles monoparentales représentent une personne pauvre sur six en Auvergne et une sur cinq en France métropolitaine. Les familles monoparentales sont dans une situation économique difficile. Dans 84 % des cas, le parent isolé est une femme et celles-ci exercent moins souvent une activité que les hommes. De plus, lorsqu'elles travaillent, les mères sont moins bien rémunérées et plus souvent confron-

tées à des conditions d'emploi précaires que leurs homologues masculins. Le taux de pauvreté des familles monoparentales atteint 22 %. Dans la région, cette proportion varie de 20,5 % dans le Puy-de-Dôme à 25,1 % dans l'Allier.

En 2004, en Auvergne, 17,4 % des personnes seules ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 13,9 % en France métropolitaine. Dans la région, une personne pauvre sur cinq (21 %) vit seule dans son logement. En France métropolitaine, 16 % des personnes sous le seuil de pauvreté vivent sans conjoint ni enfant. C'est dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire que la solitude est particulièrement synonyme de pauvreté. Le taux de pauvreté des personnes seules y atteint respectivement 23 % et 20 %. Lorsqu'ils sont âgés de moins de 65 ans, les pauvres vivant seuls sont plus souvent des hommes que des femmes. C'est l'inverse après 65 ans, l'espérance de vie des femmes étant plus élevée. ▶

Taux de pauvreté selon le type de ménage en Auvergne



Sources : Insee ; DGI, Revenus disponibles localisés 2004

Définitions

Niveaux de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Sébastien TERRA



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Composition et mise en page

> Free mouse 06 87 18 23 90
> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne